

CIRCULAIRE N° 38/2026 – 21 septembre 2026

Objet : Enquête sur « la sécurité à l'école »

DESTINATAIRES : Responsables des Unions — Conseillers fédéraux

Chères et chers collègues

Comme il était indiqué dans la circulaire N°19/2026, l'enquête redémarre début septembre 2026 et se terminera le 30 avril 2027. Cette enquête ne sera pas mise en ligne sur notre site internet.

Vous trouverez ci-jointe une note de problématique intitulée « Pourquoi une enquête nationale sur la sécurité à l'école ? », qui en explique les enjeux et les objectifs.

Les Unions départementales devront adresser un courrier aux directeurs d'écoles et un autre aux Maires. Ces deux courriers sont joints à cette circulaire. Chaque Union pourra les adapter. Depuis 2019, nous menons régulièrement une enquête nationale sur « la sécurité à l'école ».

Dans ce cadre, les Unions départementales sont invitées à contacter deux interlocuteurs clés : les directeurs d'écoles et les Maires. Un courrier destiné à chacun de ces interlocuteurs **est joint** à la présente circulaire. Ces modèles sont fournis à titre indicatif : chaque Union reste libre de les adapter selon son contexte local.

Jointe à notre circulaire l'enquête en deux parties :

L'une pour le Directeur ou la Directrice de l'école

Lien PARTIE A



<https://tinyurl.com/SECURITE-partieA>

L'autre pour le Maire ou le représentant de la commune.

Lien PARTIE B



- <https://tinyurl.com/SECURITE-partieB>